

Extérieur a été annoncé le 4 mai 1944. Ce Comité fera des enquêtes et des recommandations sur les questions relatives au commerce d'importation et d'exportation en temps de guerre ou sur le commerce de la période de transition et sur la fourniture par le Canada de marchandises et de services pour secours et rétablissement.

En janvier 1944, la Commission des Exportations Canadiennes a été fondée pour agir comme organisme gouvernemental d'exportation et d'achat de denrées civiles pour certains pays, spécialement quelques colonies britanniques, où des mesures urgentes de contrôle du commerce en temps de guerre ont empêché le commerce de poursuivre son cours normal.

Le programme de la marine marchande est aussi sujet à une revue minutieuse de la part du Gouvernement. La Commission Canadienne de la Marine Marchande, établie en juillet 1942 (voir pp. 582-585), contrôle l'usage des navires des lacs et des long-courriers enregistrés au Canada.

En désignant des routes particulières aux vaisseaux et en veillant au transport des cargaisons essentielles, elle collabore avec le Ministère des Transports de guerre du Royaume-Uni et la Commission Maritime des Etats-Unis. Le Comité des Priorités d'Expédition détermine le degré d'urgence ou de priorité des diverses consignations, avise la Commission de la Marine Marchande et transmet les réquisitions nécessaires à l'emploi des navires du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

Un Comité consultatif du programme de la marine marchande a été établi en septembre 1943 afin de faire rapport sur ce programme et particulièrement sur les équipages actuels des navires marchands, la disposition des navires après la guerre, le jaugeage et la composition d'après-guerre de la Marine Marchande Canadienne et le genre de machinerie requis pour poursuivre ce programme après la guerre.

Un Comité consultatif de la politique économique, composé de fonctionnaires supérieurs des divers ministères et organismes du gouvernement, a été formé en septembre 1939 pour enquêter et aviser sur des questions de politique économique et financière et sur l'organisation découlant de la participation du Canada à la guerre. Pendant l'automne de 1943 il prit en charge les fonctions du Comité consultatif sur la Reconstruction qui présentait son rapport détaillé au Gouvernement en septembre. La conception et l'organisation des enquêtes et des études sur les problèmes d'après-guerre par les ministères et les organismes du Gouvernement appartiennent maintenant au Comité consultatif de la politique économique (voir chapitre XXI).

Un certain nombre de comités conjoints canado-américains sont en opération. Comme agents de liaison entre les divers organismes, les Comités économiques conjoints ont été établis en 1941 avec la responsabilité primordiale de faire enquête et rapport sur les problèmes économiques communs de temps de guerre qui ne sont pas couramment étudiés par d'autres organismes, ainsi que sur les problèmes d'ajustement d'après-guerre. La formation de nouveaux organismes de collaboration a rendu inutile l'opération continue de ces comités, et ils ont été dissous en mars 1944.

Il est significatif que les nouveaux organismes mis sur pied pendant les deux dernières années ont été établis non seulement pour s'occuper de la situation causée par la guerre, mais encore afin de mettre en œuvre des mécanismes pour régler les problèmes d'après-guerre, et particulièrement ceux de la période de transition entre la guerre et la paix.

Les questions relatives à la circulation après la guerre ont été mises en vedette au cours de l'année dernière. Un Comité interministériel de la politique du transport aérien a été formé en juin 1943, afin de faire enquête et aviser sur toutes les questions intéressant directement le programme de transport aérien national et sur toutes les